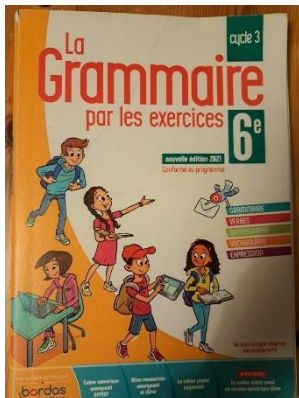


De nouvelles mesures pour le collège : Monsieur NDIAYE se démarque par sa sobriété !

Depuis que l'on parle de sobriété énergétique, les lumières de nos dirigeants semblent en mode économie. Lors de ses annonces le 4 janvier à la presse, le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse n'a pas vraiment brillé par ses annonces concernant le collège et plus particulièrement la classe de 6ème.

La priorité du ministre est de réformer l'enseignement dans les classes de 6ème. Ses propositions sont les suivantes :



- Création d'une heure hebdomadaire de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques par petits groupes. Ces heures seront assurées au sein du collège par des professeurs des écoles, en plus de leurs services.
 - Généralisation du dispositif « devoirs faits » au sein du collège
 - Renforcement des activités culturelles et de la pratique sportive pour la construction de l'estime de soi des jeunes élèves
 - Généralisation des « classes Tremplin » * actuellement au stade expérimental depuis 4 mois dans l'académie d'Amiens, au sein de 6 collèges hors zone prioritaire et pour une durée de 3 ans.
- On ne comprend plus très bien la notion d'une expérimentation sur 3 ans ... généralisée au bout d'un an !

Pour les autres classes du collège, annonce de concertations au cours desquelles « tous les sujets seront abordés » (notamment les modalités d'évaluation du DBN, voire la révision du DBN lui-même si besoin). Pour l'école élémentaire, renforcement des enseignements des fondamentaux au cours moyen, et pour ce faire, à la rentrée de septembre 2023, tous les élèves de CM1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques afin de donner des repères à leur professeur.

En ce début d'année 2023, le SYNEP CFE-CGC s'attendait à de la nouveauté, de l'éclat voire de l'inédit. Or, avec ces annonces, nous restons dans le « rien de neuf à l'horizon » hormis peut-être l'introduction en HSE (heures supplémentaires effectives) de nos collègues professeurs des écoles au sein des collèges.

Le SYNEP CFE-CGC émet deux suggestions à Monsieur NDIAYE :

- Envisager dès le cours moyen que les élèves aient deux professeurs qui seraient chacun davantage spécialisés dans l'une des deux disciplines fondamentales pour le renforcement de ces enseignements. Cela permettrait aussi aux jeunes élèves de se familiariser en amont avec le fonctionnement du collège et la multiplicité des enseignants.
- Réduire les effectifs des classes à 20 élèves maximum : cela permettrait un enseignement qualitatif, et l'ensemble des professeurs est unanime sur le sujet !

Nonobstant, au SYNEP CFE-CGC, nous attendions un peu plus de « sonnante et trébuchant » notamment du côté de nos revalorisations promises par Monsieur Macron.

Elles sont annoncées pour septembre 2023...Ah ! Sobriété quand tu nous tiens !

Sylvie TUROWSKI

*classe « tremplin » : dans cette classe sont prévus un renforcement des apprentissages fondamentaux chez les élèves les plus fragiles, et le développement de leur autonomie et de leur confiance en eux. Ces élèves « Tremplin » sont mélangés, dans une classe à faible effectif, avec les autres élèves « afin de ne pas être stigmatisés » (bien que séparés et regroupés lors des heures de renforcement !).

A l'issue de cette « 6ème Tremplin », l'objectif est une poursuite de la scolarité en 5ème « ordinaire ».

Billet d'humeur d'Evelyne du 8 janvier 2023 : Qu'est-ce qu'un « intellectuel » ?

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#qvntznvrqr



Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une **première journée de grèves et de manifestations** le 19 janvier 2023.

Retraites : première journée de mobilisation le 19 janvier 2023

https://www.synep.org/communiqu_e_intersyndical_10_01_2023.pdf

**

Établissements privés sous contrat - Mouvement de l'emploi – Mutation - 1^{ère} étape

Le SYNEP CFE-CGC vous rappelle que si votre établissement applique les accords nationaux de l'emploi de l'enseignement catholique (1^{er} ou 2nd degré) tout ce qui concerne les demandes de mutation doit être affiché. **Votre demande doit être signée par votre directeur ou votre chef d'établissement avant de parvenir à la commission départementale ou académique de l'emploi, avec pour date limite de réception le 19 janvier 2023, version papier ou numérique selon votre direction diocésaine.** Si vous souhaitez participer au mouvement interdépartemental ou interacadémique, seule la commission d'origine doit être saisie, et non celle dans la laquelle vous demandez votre mutation.

Les personnels concernés par ces demandes de mutations sont les suivants : les maîtres en contrat définitif, un complément de service, une demande de réintégration (après un congé parental ou une disponibilité de plus d'un an par exemple), une intégration dans l'enseignement catholique, les maîtres en contrat provisoire car ils sont en année probatoire (stagiaires lauréats CAFEP et CAER).

**

En classe de 3^{ème} : **Ev@lang, le retour...**

Le SYNEP CFE-CGC vous rappelle que les élèves des classes de 3^{ème} vont, pour la deuxième année consécutive, passer le test de positionnement Ev@lang qui permet de situer le niveau des élèves au regard du cadre européen commun de référence pour les langues, avant leur entrée en classe de seconde.

Ces tests de positionnement auront lieu entre le 27 février et le 29 septembre 2023 selon les académies.

Voir le calendrier 2023 : https://www.synep.org/evalang_calendrier_2023.pdf

En mars 2021, lors de « l'invention » de ce test par Monsieur Blanquer, nous nous étions interrogés sur sa finalité. Deux ans plus tard, les questionnements demeurent quand on sait que les problèmes informatiques sont récurrents au sein des établissements, et qu'il n'y a parfois pas suffisamment de postes informatiques ni de casques audios. De plus, et comme cela avait été déploré en son temps, certains établissements n'ont jamais reçu les résultats !

Au SYNEP CFE-CGC, nous pouvons juste espérer que ce test ne sera pas vécu comme un casse-tête supplémentaire pour les collègues de langues !

